

MASTER OF SCIENCE IN WEALTH MANAGEMENT

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN GESTION DE PATRIMOINE

DROIT DES MARCHES INTERMEDIAIRES ET FINANCIERS (5130)

Prof. Christian BOVET

6 crédits

Semestre : printemps

Langue d'enseignement: Français

Descriptif

La surveillance des banques et des marchés financiers par les autorités compétentes, en particulier la FINMA, détermine le comportement et parfois la stratégie des entreprises actives dans ce secteur. Après un bref rappel des objectifs de la réglementation bancaire et financière, cet enseignement aborde, dans une perspective aussi pratique que possible, les régimes d'autorisation et de surveillance applicables aux banques, aux négociants en valeurs mobilières et aux intermédiaires intervenant dans les opérations de placement collectif de capitaux. Il présente également le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le régime applicable aux abus de marché ainsi que les procédures d'enforcement et d'entraide internationale.

Le cours met en exergue tant les normes légales que l'autorégulation, qui joue un rôle important en Suisse. La dimension internationale est par ailleurs très présente, pour comprendre les fondements de nombreuses normes, pour comparer notre système juridique avec celui prévalant dans l'Union européenne ou pour situer les règles sur l'entraide administrative en matière boursière.